



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2023-559

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2023-10-02-00007 - Arrêté portant délégation de signature du collège de second examen des demandes de rescrit compétent pour le département de Paris (2 pages)	Page 4
75-2023-10-02-00012 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SDE Saint-Hyacinthe (2 pages)	Page 7
75-2023-10-01-00002 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - trésorerie amendes 1ère division (3 pages)	Page 10
75-2023-10-02-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE Paris 16ème Auteuil-Muette (2 pages)	Page 14
75-2023-10-02-00015 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 13ème Maison Blanche (3 pages)	Page 17
75-2023-10-02-00014 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 14ème Paris (2 pages)	Page 21
75-2023-10-02-00009 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 18ème Boucry (3 pages)	Page 24
75-2023-10-01-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 20ème Charonne (3 pages)	Page 28
75-2023-10-02-00013 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris 20ème Père-Lachaise (3 pages)	Page 32
75-2023-10-02-00008 - Arrêté portant délégation de signature en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis (1 page)	Page 36
75-2023-10-02-00003 - Arrêté portant délégation de signature pour effectuer les opérations budgétaires dans le progiciel CHORUS (1 page)	Page 38
75-2023-10-02-00006 - Arrêté portant délégation générale de signature du pôle gestion fiscale (2 pages)	Page 40
75-2023-10-02-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris) (3 pages)	Page 43
75-2023-10-02-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Catherine MANGAS, administratrice de l'Etat, Directrice par intérim du pôle pilotage et ressources à la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris (2 pages)	Page 47

75-2023-10-02-00004 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (4 pages)

Page 50

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-02-00007

Arrêté portant délégation de signature du
collège de second examen des demandes de
rescrit compétent pour le département de Paris

Paris, le 2 octobre 2023

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 PARIS Cedex 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Mme Sophie MAHIEUX, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1er décembre 2022 la date d'installation de Mme Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances du 13 avril 2017, pris pour l'application de l'article R.* 80 CB-3 du livre des procédures fiscales ;

ARRETE :

Article 1 : un collège de second examen des demandes de rescrit compétent pour le département de Paris a été créé à compter du 15 décembre 2012.

Article 2 : Le siège de ce collège est situé 5 rue de Londres - 75009 Paris à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Article 3 : le collège compétent pour le département de Paris est composé comme suit, à compter du 1^{er} mars 2023 :

Rémi VAN LEDE, AGFIP, président ;
François MUSY, AGFIP, vice-président ;
Frédéric BENTEJAC, AFIP ;
Claire MONTBARBON, AFIPA ;
Jean-Bernard BUFORT, AFIPA ;
Sukeyna N'DAO, AFIPA.

Article 4

Anne-Laure LAGADEC, est nommée suppléante du président du collège en cas d'absence ou d'empêchement du président et du directeur de la direction spécialisée du contrôle fiscal Île-de-France, ou dans le cas prévu au cinquième alinéa de l'article R. * 80 CB-3. Il remplace alors un des membres qui ayant eu à prendre position sur l'une des affaires soumises au collège, ne peut prendre part à la délibération du collège.

Article 5 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'Administratrice générale des finances publiques
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-02-00012

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
SDE Saint-Hyacinthe

**Direction Régionale des Finances Publiques
d'Île de France et de Paris**
Service Départemental de l'Enregistrement
PARIS SAINT-HYACINTHE
6 rue Saint-Hyacinthe
75042 PARIS CEDEX 01

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX, DE
GRACIEUX FISCAL ET D'ACTION EN RECOUVREMENT**

La responsable du service départemental de l'enregistrement de Paris Saint-Hyacinthe,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer à :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions	
		contentieuses	gracieuses
Sabine COUCHY-ROMAIN	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Lauréna TETIA	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de la somme de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et, notamment, les actes de poursuites et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions	
		contentieuses	gracieuses
Sylvie OLIBAS	Contrôleuse principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Pascale DJAMBAZIAN DIT TERZIAN	Contrôleuse principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Andrée DUARTE	Contrôleuse des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Sylvie FLORUS	Contrôleuse des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Fabienne VELARDE LARICO	Contrôleuse principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Martine CASALTA-MAURY	Contrôleuse principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris, le 2 octobre 2023

La Responsable du service départemental de l'enregistrement
de Paris Saint-Hyacinthe

Signé

Isabelle VALTAT

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-01-00002

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
trésorerie amendes 1ère division



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
Pôle de Gestion Fiscale
Trésorerie Paris Amendes 1ère division
15 rue Maryse Hilsz
CS 22044
75979 Paris Cedex 20

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable public, Jean-François HADDOUCHE, responsable de la Trésorerie Paris Amendes 1ère division

- vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux cadres A et à un contrôleur principal en fonctions à la trésorerie Paris Amendes 1^{ère} division à :

- M. Laurent CONTAMINE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint du comptable ;
- M. Stéphane COMPAIN, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- Mme Eugénie PETAILLAT-PICALAUSA, inspectrice des finances publiques, adjointe du comptable ;
- M. Frédéric CONSTANT, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Julien HOPIN, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- Mme Ilhem BOUZEFRAHE, inspectrice des finances publiques, adjointe du comptable ;
- M. Gilles GASCHET, contrôleur principal des finances Publiques.

afin de leur permettre :

1°) de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Paris Amendes 1ère division,

2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,

3°) d'effectuer des déclarations de créances,

4°) d'agir en justice,

5°) de signer les actes de poursuites.

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

Nom et prénom des agents	Grade
TANGUY Lionel	B+
BATTISTELLO Coralie	B
HILBERT Muriel	B
CORVO Célia	B
COULIBALY Khoulle	B
LACHEHEB Anis	B
POTOT Frédéric	B
AOUIDAT Lotfi	B
GRIMAUULT Sébastien	B
AHMISSOU Leïla	C
DEBACQ Thomas	C
DEVILLIERS Axelle	C
BACHELARD Samuel,	B, à compter du 1er octobre 2023
PAIRRAUD Anne-Gaëlle	B, à compter du 1er octobre 2023
TECHER Marine	B, à compter du 1er octobre 2023
SAIDI Saïd	B
BERTHO Anne ,	C
SERRANO Frédéric	C
COULIBALY Diélika	C

à effet d'accorder des délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € sur présentation des justificatifs de ressources par le débiteur.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

A Paris, le 1er octobre 2023

Jean-François HADDOUCHE
Le comptable Responsable de la
Trésorerie Paris Amendes 1ère division

Signé

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-02-00005

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
PCE Paris 16ème Auteuil-Muette

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise 16^e Auteuil-Muette

146 avenue de Malakoff

75775 PARIS cedex 16

Paris, le 2/10/2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 16^e Auteuil-Muette,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1^o) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2^o) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
EVON Alice	inspectrice	15 000 €	7 500 €
NGOMA Bienvenu	inspecteur	15 000 €	7 500 €
PUYPALAT Jean-Emmanuel	inspecteur	15 000 €	7 500 €
SALAUN Adèle	inspectrice	15 000 €	7 500 €
BENET Eric	contrôleur	10 000 €	5 000 €
DAMERVAL Mickael	contrôleur	10 000 €	5 000 €
IBARA Ariel	contrôleur	10 000 €	5 000 €
VIGNAU Laurent	contrôleur	10 000 €	5 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

La responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Sandrine LEVEQUE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-02-00015

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
13ème Maison Blanche



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances Publiques d'Ile-de-
France et de Paris**

Pole de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

SIP Paris 13^{ème} Maison Blanche

101, rue de Tolbiac

75630 Paris Cedex 13



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 2/10/2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des Particuliers de Paris 13^{ème} MAISON BLANCHE ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Madame FRANTZ Elisabeth, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 13^{ème} Maison Blanche, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BLEIER Thérèse	RECOULES-MOREL Gratienne	TARER Christian
----------------	--------------------------	-----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ANTOINE Laurent	BELHADJ Catherine	BERNARD Christelle
BERNARD Michèle	DUFOUR Hervé	DUPUIS Gilles
FEILLET Cyril	JAN Jérémy	LACASSE Valentine
LEMONNIER Marie-Claire	MONCOMBLE Grégory	NONNENMACHER Valérie
QUINTIN Melaine		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BARRAUD Aurélie	BETOUIGT Julien	BLEYS Corinne
CHABRERIE Dominique	DUBO Hélène	NGUYEN Phuong
RENARD Stéphane	VIENOT Francis	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BLEIER Thérèse	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
RECOULES-MOREL Gratienne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
TARER Christian	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
ANTOINE Laurent	Contrôleur des finances publiques	3 000 €
BELHADJ Catherine	Contrôleuse des finances publiques	3 000 €
BERNARD Michèle	Contrôleuse principale des finances publiques	3 000 €
FEILLET Cyril	Contrôleur des finances publiques	3 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
LEMONNIER Marie-Claire	Contrôleuse des finances publiques	3 000 €
MONCOMBLE Grégory	Contrôleur des finances publiques	3 000 €
NONNENMACHER Valérie	Contrôleuse des finances publiques	3 000 €
FAYARD Olivier	Agent administratif principal	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers
de Paris 13^{ème} MAISON BLANCHE

Signé

Alain ROCHE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-02-00014

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
14eme Paris

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS
POLES GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 14^{ème}
29, rue du moulin vert
75014 PARIS

Paris, le 2/10/2023

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable public, responsable par intérim du service des impôts des particuliers de **PARIS 14^e**,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217
de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction
générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale
des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette,
les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution
d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie A désignés ci-après :

BERNARD Valérie	STITI Sarah	COUCOUROUX Jean- Christophe
-----------------	-------------	--------------------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BROCARD Chantal ATTAHIRI Aicha	MICO Dominique DAVID Nathalie	MERDJANE Saliha KAIMBA YASANAMBI Gisele
OHAYON Pierre-yves EXBRAYAT Nadine	FRIGOUT Sylvie LEBON Xavier	ANDRE Gerald PATEAU Philippe RAFFAGHELLO Eva

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUZIANE Soraya NENE Maryvonne	BUIRETTE Xavier ROUSSEL Marie	HODE Cécile TORDJMAN Valérie
GRENIER Sebastier	BOSCO Guillaume ROLAND Simon	OMAR Ismael CHANUT Christophe

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) les bordereaux de situation fiscale ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BERNARD Valérie STITI Sarah COUCOUROUX Jean-Christophe	Inspectrice Inspectrice Inspecteur	15 000 € 15 000 € 15 000 €
BENARD Sylvia JAULIN Remi	Contrôleuse principale Contrôleur principal	500 € 500 €
ARTECHE Françoise FRIGOUT Sylvie GAVOUKA François LAGIER Jean-Pierre	Contrôleuse Contrôleuse Contrôleur Contrôleur	500 € 500 € 500 € 500 €
BOSCO Guillaume ROLAND Simon TUHOE Pierre	Agent administratif principal Agent administratif principal Agent administratif principal	500 € 500 € 500 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

La comptable public,
Responsable du Service des impôts des particuliers de PARIS 14 par interim

Signé

Anne GRENET

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-02-00009

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
18ème Boucry



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

18ème BOUCRY

61 rue Eugène Carrière

75018 PARIS



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 2/10/2023

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18ème BOUCRY

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. RAFFIER Philippe, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18ème BOUCRY, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

JOUANNAUD Patricia	LAMAH Sany	RADJABADAR Marc
--------------------	------------	-----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BOUALLAG Akli	BOUMAD Nassim	BOURBIA Sophian
DELAMARE Elisabeth	DELFOSSÉ Laetitia	nom prénom

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
JOUANNAUD Patricia	Inspectrice	1 000€	6 mois	10 000€
BIGOT Mickael	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
CHAZE Valérie	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
DEFFES Angélique	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
DOSSOU Nicole	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
ESCUDEIRO Marisol	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
GOTORBE Virginie	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
KASSEM Yassine	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
MANETTE Nathalie	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
PAWLAK Sylviane	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
PIERRE Nicolas	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
ROUSSELOT Loïc	Agent administratif	300€	6 mois	3 000€

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limites des décisions	
		Contentieux	Gracieux
ALEXANDRE Dulce	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
ASSANI Malika	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
CANIONI Jean-Mathieu	Agent administratif	2 000€	Pas de délégation
COLLIN Juliette	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
DAGNON Rachelle	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
DELAUNAY Céline	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
MARIE-FRANCOISE Pauline	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
PERARO Nathalie	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
VUILLERMOZ Hervé	Agent administratif	2 000€	Pas de délégation

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable de service des impôts
des particuliers

Signé

Lisa SERRA-SEGUI

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-01-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
20ème Charonne

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20^e CHARONNE
6, rue Paganini
75972 PARIS Cedex 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Matthieu BOUVET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable par intérim du service des impôts des particuliers de PARIS 20^e CHARONNE,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 16,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Louis CAMI-DEBAT, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e Charonne, à Mme Béatrice TALCONA, MM. Stéphane DOUAY CARRION et Jean-Luc MONTFORT, inspecteurs, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e Père-Lachaise, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques (cat. B) désignés ci-après :

BOUDIN Christelle	DELORME Charles-Antoine	DUBOIS-ROUGIER Eric
DUPLESSIS Rudie	KWOON Alexandre	LEMIRE Patrick
LIBES Fabrice	MARCHINI Caroline	PASTOR Guillaume
QUILFEN Sylvie	YOMBI-OKONGO Patrice	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques (cat. C) désignés ci-après :

BOUKHIRA Khenata	CHESNAY Morgane	FOSSAERT Guillaume
HUSSON Daniel	MESSINA Guillaume	NORBERT Frédéric
PICAN Crystalle	REYNAUD David	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
DUTARTRE Francis	Cadre B	5 000 €
SERGENT Nada	Cadre B	5 000 €
TERRIER Catherine	Cadre B	5 000 €
YOMBI-OKONGO Patrice	Cadre B	5 000 €
CHESNAY Morgane	Cadre C	2 000 €
CISSE MAMA	Cadre C	2 000 €
LOISON Sylvie	Cadre C	2 000 €
PICAN Crystalle	Cadre C	2 000 €
ABDOU-NGAZI Moinafatima	Agent contractuel	2 000 €
IRADUKUNDA Honoré	Apprenti	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le 1^{er} octobre 2023

Le comptable, responsable par intérim du service
des impôts des particuliers de Paris 20^e Charonne,

Signé

Matthieu BOUVET

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-02-00013

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
Paris 20ème Père-Lachaise

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20^e PÈRE-LACHAISE
6, rue Paganini
75972 PARIS Cedex 20

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Matthieu BOUVET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 20^e PÈRE-LACHAISE ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 16,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie ALBAUX, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e Père-Lachaise, à Mme Satila BOUTTAJANIA et M. Vincent DUSAUTOIS, inspecteurs, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e Père-Lachaise, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques (cat. B) désignés ci-après :

AHIELA Thierry	DORMIOLA Nadine	MICHEL Odile
NEPOST Sandra	RAUCH Jean-Baptiste	SUEZ-PANAMA Harry
TOUBOL Allison	VEYRAT Louis	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques (cat. C) désignés ci-après :

BOUAKAZ Ahcène	BRISSE Jérôme	CHARBONNEAU Nathalie
ROUBAUD Régine	TATAR Emre	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
AHIELA Thierry	Contrôleur Principal	5 000 €
DIERYCKX Samuel	Contrôleur Principal	5 000 €
BOURGUIGNON Olivier	Contrôleur	5 000 €
CHENU Manuel	Contrôleur	5 000 €
VARIN Christian	Contrôleur	5 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le 2 octobre 2023

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 20^e Père-Lachaise,

Signé

Matthieu BOUVET

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-02-00008

Arrêté portant délégation de signature en vue
d'autoriser la vente des biens meubles saisis



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 2 octobre 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le livre des procédures fiscales et notamment son article R*260A-1 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête:

Art. 1^{er}. Délégation de signature est donnée à :

Madame Anne-Laure LAGADEC, administratrice des finances publiques ;

Monsieur Rémi VAN LEDE, administrateur de l'État ;

Monsieur Frédéric BENTEJAC, administrateur de l'État ;

Madame Marie-Aimée MUSY, administratrice de l'État;

Madame Nadia HIMPENS, administratrice de l'État ;

Monsieur Pascal BOUTHIER, administrateur des finances publiques;

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-02-00003

Arrêté portant délégation de signature pour
effectuer les opérations budgétaires dans le
progiciel CHORUS



DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu la décision administrative du 29 septembre 2023 nommant Mme Catherine MANGAS, administratrice de l'État, comme directrice par intérim du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2023-09-29-00009 du 29 septembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Catherine MANGAS, directrice par intérim du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Vu la mise en place de CHORUS depuis le 1^{er} janvier 2011 à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et notamment de Chorus Formulaire auprès des services prescripteurs.

DECIDE

De donner délégation de signature pour effectuer dans le progiciel CHORUS les opérations budgétaires prévues par le décret du 7 novembre 2012 visé ci-dessus à :

Mesdames : CREUZET Emmanuelle Inspectrice divisionnaire des Finances publiques
AUBRY Alice Inspectrice des Finances Publiques

Messieurs : AYADI Rida, inspecteur des Finances publiques
AOUSTIN Laurent, contrôleur principal des Finances publiques
ROUCAUTE Vincent, contrôleur des Finances publiques

Fait à Paris le 2 octobre 2023

L'administratrice de l'État,
Directrice par intérim du pôle pilotage et ressources de la direction régionale d'Île-de-France et
de Paris
signé

Catherine MANGAS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-02-00006

Arrêté portant délégation générale de signature
du pôle gestion fiscale

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

Le 2 octobre 2023

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

**L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;

Vu le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de Sophie MAHIEUX, administratrice générale des Finances publiques, en qualité de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 21 novembre 2022 fixant au 1^{er} décembre 2022 la date d'installation de Sophie MAHIEUX dans les fonctions de directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

décide :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Anne-Laure LAGADEC, administratrice des Finances publiques, responsable du pôle gestion fiscale ;
- Monsieur Pascal BOUTHIER, administrateur des Finances publiques, responsable adjoint du pôle gestion fiscale;
- Madame Nadia HIMPENS, administratrice de l'État, responsable adjointe du pôle gestion fiscale,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion, aux affaires qui s'y rattachent et à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 :

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'Administratrice générale des Finances publiques
Directrice régionale des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-02-00001

Arrêté portant subdélégation de signature
(centre de gestion financière bloc 3 placé sous
l'autorité de la directrice régionale des finances
publiques d'Île-de-France et de Paris)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS

Décision du 2 octobre 2023

portant subdélégation de signature (centre de gestion financière bloc 3 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris)

La directrice par intérim du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 38, 43 et 44 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 86-1 ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2019 affectant Mme Catherine MANGAS, administratrice des Finances publiques, dans le département de Paris ;

Vu la décision administrative du 29 septembre 2023 affectant Mme Catherine MANGAS, administratrice de l'État, comme directrice par intérim du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2023-09-29-00009 du 29 septembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Catherine MANGAS, directrice par intérim du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Décide

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des opérations de dépenses pour lesquelles j'ai reçu délégation par arrêté préfectoral du 29 septembre 2023 susvisé, dans la limite de leurs attributions au sein du centre de gestion financière, à :

M. Bertrand LECHAT, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable du Centre de Gestion Financière

Mme Marine LE BERRE, inspectrice des Finances publiques, adjoint au responsable du Centre de Gestion Financière,

Mme Yasmina MOGNI, inspectrice des finances publiques, chargée de mission auprès du responsable du Centre de Gestion Financière,

M. Thierry ALIGE, contrôleur principal des finances publiques,

M. Nicolas BELAUD, contrôleur des finances publiques,

M. Laurent BLACHE-CACCHIA, contrôleur des finances publiques,

Mme Alexandra BLUM, agente administrative principale des finances publiques,

M. Joël CECILE, agent administratif principal des finances publiques,

M. Jean-Pierre CHABOT, contrôleur principal des finances publiques,

M. Ruddy CLAUDE, contrôleur des Finances publiques,

M. Jean-Luc DAQUE, contrôleur des finances publiques,

M. Jean-Michel DORLEANS, agent administratif principal des finances publiques,

Mme Chimene FIDELIN, agente administrative principale des finances publiques,

M. Arnaud GUILLOTTEL, contrôleur des finances publiques,

M. Ahmed HASSANI, contrôleur des finances publiques,

Mme Magali JAILLET, contrôlease des finances publiques,

M. Emmanuel JEANTET, contrôleur des finances publiques,

M. Guy LAM DIT NENG, contrôleur principal des finances publiques,

Mme Pascale MERCIER, agente administrative principale des finances publiques,

M. Philippe MICHAC, contrôleur principal des finances publiques,

Mme Suzel NEVEUX, contrôlease principale des finances publiques,

Mme Natacha NUBRET, contrôlease des finances publiques,

Mme Béatrice OWEDYK, agente administrative principale des finances publiques,

M. Régis PINAULT, agent administratif principal des finances publiques,

M. Joël PONS, contrôleur des finances publiques,

M. Edmond POPIOLEK, contrôleur des finances publiques,

M. Antony PREO, agent administratif principal des finances publiques,

M. Bruno PUTEANUS, contrôleur des finances publiques,

M. Alexandre ROCK, contrôleur des finances publiques,

Article 2

Par dérogation à l'article 1^{er}, demeurent réservés à ma signature les actes de prescription de ces opérations.

Article 3

La décision du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de signature au profit des agents du centre de gestion financière pour les opérations relevant du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris est abrogée.

Article 4

La présente décision entre en vigueur le 2 octobre 2023.

Article 5

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait le 2 octobre 2023

L'administratrice de l'État,
Directrice par intérim du pôle pilotage et ressources de la
direction régionale d'Île-de-France et de Paris

signé

Catherine MANGAS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-02-00002

Arrêté portant subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire de
Catherine MANGAS, administratrice de l'Etat,
Directrice par intérim du pôle pilotage et
ressources à la direction régionale des finances
publiques d'Ile-de-France et de Paris



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS
94 rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice de l'État,
directrice par intérim du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale d'Île-de-France
et de Paris**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 22 juillet 2020, portant nomination de M. Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu l'arrêté du 15 mai 2019 affectant Mme Catherine MANGAS, administratrice de l'État, dans le département de Paris ;
- Vu la décision administrative du 29 septembre 2023 nommant Mme Catherine MANGAS, administratrice de l'État, directrice par intérim du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°75-2023-09-29-00009 du 29 septembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de Mme Catherine MANGAS, administratrice de l'État, directrice par interim du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris ;

ARRÊTE

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MANGAS, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France en date du 24 mai 2023 sera exercée par :

- M. David MARIE, administrateur de l'État, adjoint à la directrice par interim du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris, et responsable du Département Budget – Immobilier et Logistique, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218, n°318, n°348, n°362, n°723, n°741 et n°743 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. Mickael LAGADEC, administrateur des Finances publiques, adjoint à la directrice par interim du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris, et responsable du Département Ressources humaines et Formation professionnelle, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines, procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Emmanuelle CREUZET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chef de la Division Budget, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de procéder à l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique ; signer cet ordonnancement.
- M. André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Jocelyne BASS, inspectrice principale des Finances publiques, chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Stéphanie DEMERVILLE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Valérie BERREBI, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

M. David MARIE, administrateur de l'État, adjoint au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Île-de-France et de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 2 octobre 2023

L'administratrice de l'État,
Directrice par intérim du pôle pilotage et ressources de la direction régionale d'Île-de-France et de Paris

signé

Catherine MANGAS

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2023-10-02-00004

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III
de l'article 408 de l'annexe II au code général des
impôts

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 2 octobre 2023

Nom - Prénom	Responsables des services	
	Services des Impôts des Entreprises :	
HUMBERT Xavier	Paris 1 ^{er} – 2 ^e	
MARTINEAU Christophe	Paris 3 ^e – 4 ^e	
BINET Olivier	Paris 5 ^e - 13 ^e	
LEMAIRE Pascal	Paris 6 ^e -7 ^e	
ARCHER Katia	Paris 8 ^e Élysées	
FAUCHER Manuel	Paris 8 ^e Madeleine	
VERGUIN Pierre	Paris 9 ^e	
MILLAUD Didier	Paris 10 ^e	
BOYER Philippe	Paris 11 ^e	
DUMONT Olivier	Paris 12 ^e	
VIGIER-BEAUBREUIL Pierre	Paris 14 ^e	
TOUCHAIS Michel	Paris 15 ^e Est	
TAMAIN Michel	Paris 15 ^e Ouest	
BONNIN Philippe	Paris 16 ^e Sud	
SERVOZ Daniel	Paris 16 ^e Nord	
TUCOO Françoise	Paris 17 ^e	
RECOUPE Nelly	Paris 18 ^e	
HEITZ Pascal	Paris 19 ^e	
GACHE Rose-Marie	Paris 20 ^e	
	Services des Impôts des Particuliers :	
CELANTE Renzo	Paris Centre	
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose	Paris 5/6 ^e	
DUNAS Eric	Paris 7 ^e	
MERIGOUX Lydie	Paris 9 ^e – 10 ^e	
ANDRE David	Paris 11 ^e	
AMALOU Martine	Paris 12 ^e	
MAHIEUX Eric	Paris 13 ^e La Gare	
ROCHE Alain	Paris 13 ^e Maison-Blanche	
GRENET Anne p.i.	Paris 14 ^e	
PAVY Pascal	Paris 15 ^e EST	
SBRISSA Nathalie	Paris 15 ^e OUEST	

DUCHENE Marc	Paris 16° Auteuil	
MARTIN Gwenaëlle	Paris 16° Nord	
TESTEVUIDE Lionel	Paris 17°	
SERRA-SEGUI Lisa	Paris 18° Boucry	
CORBIER Stéphane	Paris 18° Grandes Carrières	
GROSS Jean-Yves	Paris 19° Buttes-Chaumont	
MELLOUK Mohamed, p.i	Paris 19° Villette	
BOUVET Matthieu p.i	Paris 20° Charonne	
BOUVET Matthieu	Paris 20° Père-Lachaise	
	Services de Publicité Foncière :	
AROLD Didier	Paris 1er bureau	
AULARD Denis	Paris 2ème bureau	
	Services Départementaux d'Enregistrement	
CLERAMBAULT Christophe	Paris Saint Lazare	
VALTAT Isabelle	Paris Saint Hyacinthe	
KERROUX Christophe	Paris Saint Sulpice	
	Brigades de vérification:	
MANFÉ Carole	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Centre	
CLUZEL Pierre	4 ^e brigade de vérification Paris Centre	
LE BOUARD Anne-Gaëlle	6 ^e brigade de vérification Paris Centre	
DUPERRIER Françoise, p.i	7 ^e brigade de vérification Paris Centre	
MANDIN Maël	9 ^e brigade de vérification Paris Centre	
CONTOUT Carole	11 ^e brigade de vérification Paris Centre	
DUPERRIER Françoise	14 ^e brigade de vérification Paris Centre	
FERRON Gaëlle	15 ^e brigade de vérification Paris Centre	
JEAN Fred	2 ^e brigade de vérification Paris Est	
BUFORT Édith	3 ^e brigade de vérification Paris Est	
GAGNAIRE Stéphane	4 ^e brigade de vérification Paris Est	
GREEF Pascale	5 ^e brigade de vérification Paris Est	
LANGÉ Christian	7 ^e brigade de vérification Paris Est	
GUINARD Matthieu	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Nord	
MASSARD Thibault	2 ^e brigade de vérification Paris Nord	
CRIMIER Agnès	5 ^e brigade de vérification Paris Nord	
BROUAT Laurence	6 ^e brigade de vérification Paris Nord	
ROUSSET Philippe	7 ^e brigade de vérification Paris Nord	
DE MONTELLA Alain	8 ^e brigade de vérification Paris Nord	
PERRIN Françoise	9 ^e brigade de vérification Paris Nord	
LATUS César	10 ^e brigade de vérification Paris Nord	

GENESTE Dominique	1 ^{ère} brigade de vérification Paris Ouest	
SAWYER Mickaël	5 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
LE JEUNE Zénaïde	6 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
MESTRUDE Claire	8 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
BOECHAT Myriam	9 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
CHARTRAIN Daniel	12 ^e brigade de vérification Paris Ouest	
LEGRAIN Olivier	2 ^e brigade de vérification Paris Sud	
CAYLA Olivier	5 ^e brigade de vérification Paris Sud	
DHAINE Pierre-Marie	6 ^e brigade de vérification Paris Sud	
LEFORT-LEVEQUE Nathalie	7 ^e brigade de vérification Paris Sud	
	Brigades Patrimoniales	
AYACHE Eric	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1	
FRANCOIS Nathalie	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2	
TARIDEC Gilles	Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3	
FAVRE Bernard	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 1	
RAMOUNET Michel p.i	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2	
MARILLER Serge	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3	
FAVRE Annie	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4	
BUFFIERE Christine	Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5	
	Pôles Contrôle Expertise	
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 1 ^{er} /2 ^{ème}	
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 3 ^e et 4 ^e	
TROUSSIER Christine	Pôle contrôle expertise Paris 5/13/14	
TESTEVUIDE Éliane	Pôle contrôle expertise Paris 6/7	
GRYNSZPAN Michèle	Pôle contrôle expertise Paris 8 ^e Élysées	
CASENAVE Claude	Pôle contrôle expertise Paris 8 ^e Madeleine	
DUBOIS Frédéric	Pôle contrôle expertise Paris 9 ^e	
DUBOIS Frédéric, p.i.	Pôle contrôle expertise Paris 10 ^e	
DURAND Marie-Pauline	Pôle contrôle expertise Paris 11 ^e	
PUECH Sylvie	Pôle contrôle expertise Paris 12 ^e	
HAIK Élise	Pôle contrôle expertise Paris 15 ^e	
LEVEQUE Sandrine	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16 ^e Auteuil / La Muette	
RAY Laure	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16 ^e Chaillot/Porte Dauphine	
MARTICHON Brigitte	Pôle contrôle expertise Paris 17 ^e	
FAIJEAN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 18 ^e	
ADAMOU-MBAZOA Cécile	Pôle contrôle expertise Paris 19 ^e	
VOCHELET Alain	Pôle contrôle expertise Paris 20 ^e	

	Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière	
VAPPEREAU Brigitte	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14°	
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13°	
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7°	
RETALI Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8°	
BESNARD MANGIN Caroline	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre	
BALLANGER Catherine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12°	
TRESARRIEU Elisabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15°	
GRAVIERE Martine, p.i	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16° Auteuil	
GRAVIERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16° Muette	
GRAVIERE Martine, p;i	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16° Porte Dauphine	
SECONDI Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17°	
BENAMA Kheira	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20°	
	Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR)	
GAULTIER Franck	BCR – Paris Nord	
VANGELUWE Yves	BCR – Paris Est	
MONNIER Pascal	BCR – Paris Centre	
TARDIVEL Nelly	BCR – Paris Sud-Ouest	
REIGNIER Philippe	Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)	
	Pôles de Recouvrement Spécialisé	
PONS Jean-Michel	PRS - Parisien 1	
THOMAS Michel	PRS - Parisien 2	
DANIEL-PREVEL Maud	PRS DNVSF	
	Centres des Impôts Fonciers	
DIEN-GORLIER Nicole	CDIF 1	
ROUSSEAU Cyril	CDIF 2	

La Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,

Sophie MAHIEUX